

## Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 « Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE »

**Beaune, le 18/03/2019**

*Cette réunion constitue un Comité de pilotage de suivi du site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs (DOCOB) du site. Elle s'est tenue à Beaune le 18 mars 2019 sur invitation de Denis THOMAS, Président du COPIL.*

### **Etaient présents :**

#### Collectivités territoriales et leurs groupements

BERNARD	Jean-Jacques	Commune de	CHENOVE
BOTTOU	Patrick	Commune de	CHAUX
CHANUSSOT	Jeanine	Commune d'	ANTHEUIL
CHENU	Louis	Commune de	SAVIGNY-LES-BEAUNE
CHEVASSUT	Jean	Commune de	PERNAND-VERGELESSES
FLOUR	Jean	Commune de	THOREY-SUR-OUCHE
GROS	Bernard	Commune de	VOSNE-ROMANEE
JARDEL	Michel	Commune de	CHAUX
LAGOGNY	Jean-Luc	Commune de	LA ROCHEPOT
LAMBERT	Dominique	Commune de	PREMEAUX-PRISSEY
MALAQUIN	Pascal	Commune de	MELOISEY
MALSERT	Jean-Claude	Commune d'	ARCENANT
MANIERE	Patrick	Commune de	BAUBIGNY
MILLET	François	Commune de	CHAMBOLLE-MUSIGNY
MONNOT	Jean-Guy	Commune de	NOLAY
MORY	Jean-Noël	Commune de	BOUILLAND
MYOTTE	Denis	Commune de	BLIGNY-SUR-OUCHE
PLAIT	Didier	Commune d'	ECHEVRONNE
RACKLEY	Patricia	Commune de	CORMOT-VAUCHIGNON
RAKIC	Marie-Laure	Conseil Départemental de Côte d'Or	
RACOT	Françoise	Commune d'	ARCENANT
ROY	Gérard	Commune d'	AUBIGNY-LA-RONCE
		Et Communauté d'Agglomération	BEAUNE Côte & Sud
SEGUIN	Martine	Commune d'	ANTHEUIL
THOMAS	Denis	Communauté d'Agglomération	BEAUNE Côte & Sud

### Services de collectivités territoriales

CHARLES	Julien	CC Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges
FINCK	Annabelle	Ville de CHENOVE / SIPLASUD
WEIDMANN	Jean-Christophe	CC Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges

### Services de l'Etat et établissements publics

CHIONO	Francis	ONF
CHOLLEY	Jean-Christophe	DDT21
GADREY	Yves	ONF
HERMANT	Anne	Chambre d'Agriculture 21
MARTENOT	Bernard	Chambre d'Agriculture 21
PETEY	Armand	ONF
PEYRAT	Jean-Baptiste	Sous-préfecture de BEAUNE
TISNE	Laurent	DDT 21

### Usagers (Organismes socioprofessionnels et associations)

ABEL	Joseph	LPO Côte d'Or et Saône-et-Loire
ALEXANT	Joël	Président du Syndicat mixte Bouzaize – Lauve – Rhoin
BAUDVIN	Hugues	La Choue
BOUARD	Alain	La Choue
GERVAIS	Hélène	CEN Bourgogne
GUILLEMAUX	Loïc	CODEVER 21
GUILLOT	François	Comité Départemental Montagne et Escalade
JAILLY	Stéphane	FDC 21
LOUET	Jean-Michel	CODEVER 21
SCHWARTZ	Dominique	Comité Départemental de Randonnée Pédestre 21
VIDALOU	Floriane	GEST
VIGNAT	Denis	COFOR 21
WINGERTER	Nathalie	RTE

### Structure animatrice

DEVEVEY	Julia	CA BEAUNE Côte & Sud
GONCALVES	Pierre-Clément	CA BEAUNE Côte & Sud
LECHABLE	Thomas	CA BEAUNE Côte & Sud
PANNIER	Nicolas	CA BEAUNE Côte & Sud

### Excusés

David BAUDOIN, président de la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun)

Jean-Marc BROCHOT, Vice-Président de la CC Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges en charge de la délégation « Biodiversité – Développement Touristique »

Le CAPREN (Comité des Associations et des personnes pour la Protection Régionale de l'Environnement)

Alain CARTRON, Maire de Nuits-St-Georges

Jacky CLERGET, Maire de MONTHELIE

David DUBIEL, APRR

Pierre LIGNIER, Maire de Villars-Fontaine

Didier MARTIN, député de Côte d'Or – 1<sup>ère</sup> circonscription

Olivier NADOBNY, agence de l'eau RMC

OT Pays Beaunois

OTSI – Côte d'Or Tourisme

Didier PARIS, député de Côte d'Or – 5<sup>ème</sup> circonscription

Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maire de Villers-la-Faye

Séverine RPUDENT, GAB 21

François REBSAMEN, Maire de Dijon et président de Dijon Métropole

Philippe SOVCIK, Maire de Brochon

Alain SUGUENOT, Maire de Beaune et Président de la CABCS

Claire THIALLIER, DREAL

Jean-Michel VERPILLOT, Maire de Marsannay-la-Côte

Séverine WODLI, architecte des bâtiments de France

Gilles CARRE, Maire de Couchey

Bernard CHOLET, Maire de Détain-et-Bruant

Christian PARIS, Maire d'Urcy

Sylvie VACHET, Maire de Collonges-lès-Bévy

## **1 – Introductions et rappels sur le dispositif Natura 2000**

---

M. Denis THOMAS, Président du COPIL, introduit la réunion en présentant rapidement le site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune ». Il rappelle que la rédaction du DOCOB s'est faite avec l'ex-Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et la LPO Côte d'Or. Ce document a été validé par le COPIL en mars 2016. La CABCS s'est portée candidate et a été désignée pour l'animation de ce DOCOB. Ce travail s'inscrit dans la volonté de la Communauté d'Agglomération de Beaune de gérer les espaces naturels présents sur le territoire. M. Denis THOMAS présente ensuite l'ordre du jour puis donne la parole à M. Le Sous-préfet.

M. Le Sous-préfet remercie Denis THOMAS et la CABCS pour l'animation de la ZPS. Il rappelle que Natura 2000 est un outil de conciliation, et les sites gérés localement par des collectivités du territoire. La gestion d'un site Natura 2000 permet une préservation de l'environnement, de la nature, et le dispositif permet une sensibilisation, une prise de conscience des enjeux, et une veille sur les projets. Mais Natura 2000 n'a jamais été une mise sous cloche de la nature et permet des réflexions concertées. M. Le Sous-préfet rappelle que la convention d'animation arrive à son terme et qu'il invitera le COPIL à se réunir de nouveau courant de l'année 2019 pour renouveler l'élection de la structure animatrice.

M. Laurent TISNE (DDT de Côte d'Or) rappelle enfin le fonctionnement général de Natura 2000, le volet réglementaire et les enjeux et objectifs du dispositif.

## **2 – Présentation du site Natura 2000 « Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE » et Bilan de l'animation depuis la validation du DOCOB**

---

Mme Julia DEVEVEY, animatrice du site, présente rapidement les caractéristiques de la ZPS, rappelle l'articulation du DOCOB puis rend-compte des actions mises en place depuis mars 2016 sur le site en lien avec différents partenaires.

Trois espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux ont fait l'objet d'études : l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe et le Circaète Jean-le-blanc.

En 2016 et 2017, deux Programmes Agro-Environnementaux et climatiques (PAEc) ont permis à 35 puis 6 agriculteurs de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc). Environ 1 900 puis 150 ha de surfaces ont ainsi été engagées respectivement en 2016 et 2017, pour des budgets sur 5 ans d'environ 1 322 000 € et 114 000 €.

D'autres outils contractuels sont mobilisés pour conserver, restaurer ou entretenir des milieux favorables aux espèces de la Directive. Les contrats Natura 2000 forestiers avec par exemple la mise en place d'îlots de sénescence pour une durée de 30 ans, et des contrats ni agricoles ni forestiers de restauration et/ou d'entretien de pelouses calcaires (exemple du projet en cours sur la Montagne de Beaune).

Enfin, de nombreux projets font l'objet d'une concertation entre différents acteurs du territoire, projets d'aménagements ou plantations de vignes par exemple.

Sur le volet communication, le site <http://beaune-cote-nature.n2000.fr> est régulièrement mis à jour et un document d'objectif accessible au grand public a été imprimé.

De plus, les Maires de 15 communes ont été rencontrés pour échanger sur les enjeux du site Natura 2000, les actions mises en œuvre, et leurs éventuels projets de territoire.

### **3 – Point sur l'ICHN**

---

#### ***Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels***

Mme Julia DEVEVEY présente le sujet, la problématique et les enjeux liés à la ZPS.

M. Gérard ROY prend ensuite la parole. Il présente la démarche engagée avec les intercommunalités concernées. La piste explorée est, dans un 1<sup>er</sup> temps, de trouver une solution économique pour maintenir l'activité agricole et compenser la perte financière des agriculteurs (20 % en 2019, puis 80 % en 2020 et perte totale ensuite).

Les risques de la perte de l'ICHN sont multiples : disparition des agriculteurs du territoire pour des raisons économiques de par la fragilité déjà existante des exploitants de cette région. Une inquiétude certaine également au sujet des MAEC dont l'avenir est incertain à l'heure actuelle dans une situation de négociation de la nouvelle PAC.

Les enjeux sur l'arrière-côte sont une perte de l'entretien des espaces ouverts par des pratiques extensives, et des conséquences sur l'économie rurale.

La réflexion des intercommunalités est engagée sur les 55 communes concernées afin de monter un plan de maintien et de développement de l'économie d'une agriculture respectueuse de l'environnement et développement d'un tourisme rural. La réflexion ne néglige pas les questions de mobilité avec la prise en compte de circuits courts.

La signature d'une convention entre les 4 intercommunalités doit se faire très prochainement.

M. Le Sous-préfet remercie Gérard ROY. Il approuve la présentation et rappelle que les élus locaux, les parlementaires, et l'état local, sont d'accord avec la réflexion et le plan engagés, et conscient de l'urgence d'agir face à l'injustice de la sortie de ces communes du zonage ICHN. Il termine en incitant à rechercher toutes les solutions possibles et à ne rien s'interdire.

Gérard ROY ajoute que l'agriculture doit être transitionnelle. Il rappelle que des communes sont encore exploitées mais par des exploitants installés en dehors du territoire.

La discussion s'engage avec les interventions de Messieurs Jean-Guy MONNOT et Patrick MANIERE.

Gérard ROY conclut en insistant sur la perte de l'économie rurale et le risque d'être confronté à l'installation de « quartiers de ville à la campagne », engendrant un problème sociétal sur la ruralité. Le but est de recréer une économie de proximité.

### **4 – Programme d'activités et études 2019 et Perspectives de gestion**

---

Mme Julia DEVEVEY poursuit en présentant le programme d'activités pour l'année 2019. Deux études vont être menées au profit de l'Alouette lulu. L'une pour compléter les études de 2015 et 2016, l'autre pour étudier l'espèce au sein de l'un de ses habitats : le vignoble. En complément, une étude par points d'écoute sera menée pour estimer la fréquence et l'abondance de l'espèce au sein des différents habitats fréquentés par l'Alouette lulu.

La DDT conduit également une étude sur la régression des pelouses calcaires à l'échelle de la ZPS. Les objectifs étant d'établir un état des lieux de cette régression, d'identifier les secteurs à enjeux, puis de proposer des mesures de gestion et/ou de protection adaptées au milieu, au contexte et au territoire.

La mobilisation des outils contractuels (MAEc et Contrats Natura 2000) sera poursuivie dans la continuité de 2018 et les concertations sur les projets en cours avanceront pour trouver des accords.

A l'avenir, différentes actions peuvent déjà être envisagée :

- Un suivi par balise GPS de l'Alouette lulu en milieu viticole afin de comprendre l'utilisation de cet espace par l'espèce
- La mise en œuvre des propositions formulées suite à l'étude sur les pelouses calcaires
- Concernant la concertation forestière, la problématique des coupes en période de nidification doit relancer la discussion avec les acteurs de la filière forêt/bois
- Une interrogation perdue sur la reconduction des MAEc
- La poursuite des contrats Natura 2000

M. Patrick MANIERE réagit sur la terminologie Arrière Côte / Hautes-Côtes et évoque la présence d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur sa commune. Il signale également la difficulté que rencontre les communes à conserver en état des terrains en déprise qui s'enfrichent et coûtent cher à entretenir.

Julia DEVEVEY évoque la possibilité d'étudier la mobilisation d'un contrat Natura 2000 typiquement sur ces milieux à ré-ouvrir et entretenir.

M. Denis VIGNAT répond à M. Patrick MANIERE en rappelant que la dénomination « Arrière Côte » désigne une région naturelle, alors que les « Hautes-Côtes » désignent une appellation viticole.

M. Denis THOMAS interpelle la LPO.

M. Joseph ABEL, directeur de la LPO évoque les craintes du développement du photovoltaïque qui risque de se faire sur des terres « nues », donc potentiellement des zones de pelouses pourront être convoitées.

Denis THOMAS remercie la LPO pour leur travail, partenaires également sur d'autres sites de la CABCS (Parc des Etangs d'Or)

M. Denis THOMAS interpelle l'ONF.

M. Yves GADREY rappelle le partenariat sur plusieurs contrats et appelle à éviter une strict opposition forêts/pelouses.

M. Patrick MANIERE répond à Joseph ABEL au sujet du photovoltaïque. Il invoque la transition écologique qui nécessite de trouver des moyens de produire des énergies renouvelables. Il invite à admettre qu'une partie du territoire devra être consacrée à ces nouvelles installations, et que les emplacements devront être trouvés en concertation.

## 5 – Conclusion

---

M. Denis THOMAS salue ces trois années d'animation qui ont vu la mise en place de plusieurs actions et note la visibilité que donne le programme d'activités 2019 sur les actions à venir. Natura 2000 s'ancre sur le territoire dans un esprit de concertation et de responsabilité. Le réflexe de consulter les animateurs se fait de plus en plus et améliore la concertation des projets. Il invite chacun à participer à la préservation du site et émet le souhait de poursuivre les projets à l'avenir, durant les trois prochaines années d'animation.

Il souhaite également que puissent être trouvées des solutions quant aux préoccupations sur l'ICHN et les MAEc.

Il invite ensuite à poursuivre la discussion autour d'un verre.

*Fait à Beaune, le 21 mars 2019*